

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 737**19 juillet 2004****SOMMAIRE**

A&AHDP S.A., Luxembourg	35363	G.E.I., S.à r.l., Mamer	35337
ABX Logistics (Luxembourg), S.à r.l., Contern ...	35362	Geba, S.à r.l., Ehlerange	35358
ACM Global Investor Services S.A., Luxembourg .	35351	Gestfin Conseil S.A.H., Luxembourg	35343
ADD + Funds, Sicav, Luxembourg	35333	Gestfin, Sicav, Luxembourg	35336
Aragon Asset Management S.A.H., Luxembourg ..	35343	(The) Graniberia Fund, Sicav, Luxembourg	35349
Aragon, Sicav, Luxembourg	35336	(The) Graniberia Fund, Sicav, Luxembourg	35349
Artepoly's S.A., Luxembourg	35338	Heli Union International S.A., Luxembourg	35361
Artepoly's S.A., Luxembourg	35338	IAI 7, S.à r.l., Luxembourg	35353
ASIF, Agricultural-Shipping-Industrial-Finance Hol-		Interferries Trailer Service S.A., Luxembourg ...	35333
ding S.A., Luxembourg	35334	Interferries Trailer Service S.A., Luxembourg ...	35333
B.T. Corporate Finance S.A., Luxembourg	35365	Intermeca S.A., Luxembourg	35359
Bac Management, S.à r.l., Luxembourg	35336	Intermeca S.A., Luxembourg	35359
Bart Investments S.A., Luxembourg	35364	K.U.G. Ltd Luxembourg, Luxembourg	35352
Batico Promotions S.A., Strassen	35350	Kerry's S.A., Luxembourg	35332
Bellatrix Investments S.A., Luxembourg	35365	Kerry's S.A., Luxembourg	35332
Beta Re S.A., Luxembourg	35353	Klor2 S.C.I., Contern	35339
Beta Re S.A., Luxembourg	35353	Lamyl International Corporation S.A., Luxem-	
Delta Re S.A., Luxembourg	35352	bourg	35365
Delta Re S.A., Luxembourg	35352	Land Investments S.A., Luxembourg	35343
Deutscher Atlas Investment International S.A., Lu-		Lidl Belgium GmbH & Co. KG, Differdange	35357
xembourg	35343	Linco, S.à r.l., Luxembourg	35331
Deutscher Atlas Investment International S.A., Lu-		Linco, S.à r.l., Luxembourg	35331
xembourg	35350	Lumina Financing I, S.à r.l., Luxembourg	35376
Dewaay Global, Sicav, Luxembourg	35336	Mar-Plast International S.A., Luxembourg	35330
DI-LUX, Dredging International (Luxembourg)		Mar-Plast International S.A., Luxembourg	35330
S.A., Luxembourg	35334	Moeblerry S.A., Luxembourg	35345
DI-LUX, Dredging International (Luxembourg)		Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg	35337
S.A., Luxembourg	35334	Patrimoine Fund Select Conseil S.A.H., Luxem-	
Eagle-Spirit S.A., Luxembourg	35338	bourg	35350
Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxembourg	35357	Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	35337
Elsa Holding A.G., Luxembourg	35359	Perfect Holding S.A., Mamer	35340
Estense Lux Sicav, Luxembourg	35351	Prodec, S.à r.l., Luxembourg	35332
Euramyl S.A., Luxembourg	35360	R.C. Lux S.A., Luxembourg	35358
European Medical Ventures Fund S.C.A., Luxem-		Rabobank Corporate Services Luxembourg S.A.,	
bourg	35342	Luxembourg	35364
European Ventures Investment Services S.A., Lu-		Ravi S.A., Luxembourg	35340
xembourg	35343	Rentco S.A., Luxembourg	35349
F. van Lanschot Corporate Services S.A.	35334	RWZ Lux, G.m.b.H., Merttert	35363
Fiduciaire Kieffer et Cie S.A., Luxembourg	35353	Santa Margherita Investment Company S.A.	35332
Field Holding S.A., Mamer	35342		

Santa Margherita Investment Company S.A., Mamer	35335	Tailor-Made S.A., Luxembourg	35362
Schumann-Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	35337	Tailor-Made S.A., Luxembourg	35362
Sea Independence II S.A., Luxembourg	35331	Telcom E.I.G., Luxembourg	35367
(La) Sesta S.A., Luxembourg	35360	Translate 4U, S.à r.l., Wiltz	35351
(La) Sesta S.A., Luxembourg	35360	Tridven S.A.H., Luxembourg	35366
Sibinvest S.A.H., Luxembourg	35341	Tridven S.A.H., Luxembourg	35366
Siven Holding S.A., Luxembourg	35361	Tyvest Holding S.A., Luxembourg	35350
Siven Holding S.A., Luxembourg	35361	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	35335
Société Financière Immobilière S.A., Luxembourg	35333	Victoria Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg	35366
Soleil Finance S.A.H., Luxembourg	35335	Victoria Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg	35366
Soparim S.A.H., Luxembourg	35351	Voet & Co, S.à r.l., Bertrange	35331
Sotreca, Sicav, Luxembourg	35336	Wanmaiden S.A., Luxembourg	35337
Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg	35335	Wesermo S.A.H., Luxembourg	35363
		Xeltar Holding S.A., Luxembourg	35344
		Xeltar Holding S.A., Luxembourg	35344

MAR-PLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04292, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042000.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

MAR-PLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041966.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

MAR-PLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.193.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giovanni Belluzzi, demeurant à Mirandola, Italie;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042126.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SEA INDEPENDENCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.136.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 17 décembre 2003 que:
- La société COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Maître Laurent Fisch, démissionnaire.
- Monsieur Helmut Hohn, employé privé, demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg, 12, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître Pierre Feltgen, démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041315.3/1285/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

LINCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.649.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

Signature.

(041408.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

LINCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.649.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 mai 2004

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041410.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

VOET & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 78.511.

—
EXTRAIT

Par convention du 12 mai 2004, Madame Maria Keersmaekers a cédé une action qu'elle détenait dans la société VOET & CO, S.à r.l. à Monsieur Lucien Voet, né le 31 janvier à Malines (Belgique), demeurant au L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

En conséquence de cette cession, Monsieur Lucien Voet est devenu l'actionnaire unique de la société.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041492.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 17.250.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04666, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signatures

Administrateurs

(041383.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 17.250.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

4. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Romain Thillens, Nour-Eddin Nijar, Pierre Hoffmann et Rodney Haigh pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041381.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.063.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(041442.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

PRODEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, Site MecanArbed.

R. C. Luxembourg B 51.531.

EXTRAIT

En date du 12 mai 2004, l'associée unique de la société a adopté les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Albert Molko du poste de gérant de la société;
- Nomination de Monsieur Silvio Galassi, né le 22 février 1959 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à Luxembourg, L-2611, route de Thionville, 143, au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041482.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

INTERFERRIES TRAILER SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004

Signature.

(041392.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

INTERFERRIES TRAILER SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Ariadne Alexiades, demeurant 10, Fasideri Street, Ekali, 15046 Athènes (Grèce), administrateur-délégué.
- Monsieur Vassilios Alexiades, demeurant 2 Efklidou Street, Kifissiai, G-14561 Athènes (Grèce)
- Madame Sarita Chaim, demeurant 13-15 Dimofondos, G-11535 Athènes (Grèce)
- Monsieur Kyriados Vennis, demeurant 40 Afroditis, P. Faliro, G-10423 Athènes (Grèce)
- Madame Theodora Vallianou, demeurant 31-33 Aigeos, G-12845 Athènes (Grèce)

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Isaak Chaim, demeurant à Athènes (Grèce)

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041394.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ADD + FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.495.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041458.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 32.703.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 244 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 309 du 4 septembre 1990, en date du 3 juillet 1990, acte publié au Mémorial C n° 33 du 30 janvier 1991, en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 220 du 25 mai 1992, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 558 du 30 octobre 1996, et en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 722 du 4 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(041560.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DI-LUX S.A., DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

Signature.

(041396.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DI-LUX S.A., DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Edmond Aelbrecht, directeur de sociétés, demeurant au 2, rue Smoutpot, Zwijndrecht (Belgique), administrateur-délégué

- Monsieur Noël Delaby, capitaine au long court, demeurant au 43, rue de Clausen, Luxembourg

- Monsieur Hartmut Harms, directeur de sociétés, demeurant au 7, Bruesselerstrasse, Wilhemshaven (Allemagne)

- Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant au 22, rue Dennendreef à Keerbergen (Belgique)

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03843. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041397.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.990.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Peuteman / H. Faber

Administrateur / Administrateur

(041457.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ASIF, AGRICULTURAL-SHIPING-INDUSTRIAL-FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.265.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 janvier 1980, acte publié au Mémorial C n° 67 du 2 avril 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1985, acte publié au Mémorial C n° 153 du 5 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mai 1985, acte publié au Mémorial C n° 197 du 9 juillet 1985. Le capital a été converti en Euros en date du 24 décembre 2001; l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 753 du 17 juillet 2003.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASIF, AGRICULTURAL-SHIPING-INDUSTRIAL-FINANCE HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(041568.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.387.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041465.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mai 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 17 mai 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041467.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.908.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041468.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2003

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLEIL FINANCE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041714.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.187.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041469.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ARAGON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.812.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041470.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.318.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041474.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041476.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

BAC MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.324.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 305 du 18 juin 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 828 du 31 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n° 336 du 25 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAC MANAGEMENT, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(041563.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041478.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.004.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041480.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041489.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

WANMAIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 23.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Le mandataire

Signatures

(041513.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

G.E.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 59, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.192.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(041616.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ARTEPOLY'S S.A., Société Anonyme,
(anc. C.I.P.O PALMERIS S.A.)
 Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
 R. C. Luxembourg B 50.102.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.I.P.O PALMERIS S.A., la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 13 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée initialement sous la dénomination INITIAL, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° 227 du 26 mai 1995. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, par acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 120 du 29 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Les actionnaires ont été préalablement et dûment avertis de l'ordre du jour qui est le suivant: «Proposition de modification de l'article 1.2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: 1.2 La société adopte la dénomination sociale de ARTEPOLY'S S.A.».

IV. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée convoquée sur décision du conseil d'administration en date du 26 avril 2004 est régulièrement constituée, que l'intégralité des actions est valablement représentée de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de convocation et que l'assemblée est apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1.2 La société adopte la dénomination sociale de ARTEPOLY'S S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le membre du bureau a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

J. Elvinger.

(041419.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ARTEPOLY'S S.A., Société Anonyme,
(anc. C.I.P.O PALMERIS S.A.)
 Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
 R. C. Luxembourg B 50.102.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signature.

(041421.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

EAGLE-SPIRIT S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
 R. C. Luxembourg B 30.295.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

E. Schlessler.

(041583.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

KLOR2 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, Z.A. Weiergewan, 22, rue Edmond Reuter.
H. R. Luxemburg E 352.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Frau Jeanne Origer-Gruber, Privatbeamtin, geboren in Diekirch, am 8. Juli 1944, wohnhaft zu L-7758 Birtrange, Moulin de Schieren,

2.- Herr Georges Origer, Ingénieur-technicien, geboren in Ettelbrück, am 9. Mai 1968, wohnhaft zu L-9124 Schieren, 32, rue Lehberg,

3.- Herr Rainer Kloepfner, Dipl. Ingenieur, geboren in Neuwied (Deutschland), am 22. Oktober 1964, wohnhaft in D-54329 Konz, Vor Remig 8.

Diese Kompargenten ersuchen den instrumentierenden Notar um Beurkundung der Satzung einer Gesellschaft bürgerlichen Rechtes, welche sie unter sich gründen wollen wie folgt:

Art. 1. Es wird andurch eine Gesellschaft bürgerlichen Rechtes gegründet unter dem Namen KLOR2 S.C.I.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Contern.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz und die Auswertung von allen Immobilien welche die Gesellschaft durch Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben könnte.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausdehnung dienlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei tausend fünfhundert Euro (EUR 2.500,-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Geschäftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Jeanne Origer-Gruber, zwanzig Anteile	20
2.- Herr Georges Origer, vierzig Anteile	40
3.- Herr Rainer Kloepfner, vierzig Anteile	40

Total: einhundert Anteile 100

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwei tausend fünfhundert Euro (EUR 2.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde, unter den in Artikel 1690 des Code Civil vorgesehenen Bedingungen.

Art. 7. Die Abtretung von Geschäftsanteilen zwischen Gesellschaftern ist frei.

Die Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen von Todes wegen an Nichtgesellschafter, selbst Deszendenten oder Ehepartner, kann nur mit der Einwilligung aller überlebenden Gesellschafter geschehen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Der oder die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern ernannt. Bei dieser Ernennung bestimmen die Gesellschafter die Zahl der Geschäftsführer, die Dauer der Mandate sowie etwaige Bezüge.

Der oder die Geschäftsführer haben Drittpersonen gegenüber jede Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig in allen Rechtslagen zu vertreten.

Sie können insbesondere:

- alle Kauf-, Verkaufs- oder Tauschurkunden, Hypothekenlöschungsurkunden oder Postpositionsurkunden mit oder ohne Quittung, Darlehnsurkunden oder Krediteröffnungsurkunden für die Gesellschaft, Hypothekenbestellungsurkunden zu Lasten der Immobilien der Gesellschaft, rechtsgültig tätigen.

Ein jeder der Geschäftsführer kann eine Drittperson zu seinem Vollmachtnehmer bestimmen.

Art. 9. Die Gesellschafter nehmen ihre Beschlüsse gemeinsamen und einstimmig.

Art. 10. Jeder Geschäftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme sowie eine proportionnelle Verteilung des Gewinns. Er ist unteilbar der Gesellschaft gegenüber.

Art. 11. Die Gesellschafter haften den Gläubigern der Gesellschaft gegenüber auf nicht-solidarische und aufteilbare Art und Weise.

Die Gesellschafter haften den Gläubigern gegenüber im Verhältnis zu ihren Anteilen.

Den Kontrahenten muss diese Klausel in ihrem Vertrag auferlegt werden.

Art. 12. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 13. Weder Tod, Entmündigung noch Konkurs eines Gesellschafters bewirkt ein Ende der Gesellschaft.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bleibt die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den eventuell gemäss Artikel 7 angenommenen Erben des verstorbenen Gesellschafters bestehen.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle wird auf die Bestimmungen der Artikel 1832 und folgende des Zivilgesetzbuches Bezug genommen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:

a) Herr Georges Origer, Ingénieur-technicien, geboren in Ettelbruck, am 9. Mai 1968, wohnhaft zu L-9124 Schieren, 32, rue Lehberg,

b) Herr Rainer Kloepfner, Dipl. Ingenieur, geboren in Neuwied (Deutschland), am 22. Oktober 1964, wohnhaft in D-54329 Konz, Vor Remig 8.

Die Gesellschaft wird ohne finanzielle Beschränkung verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5326 Contern, Z.A. Weiergewan, 22, rue Edmond Reuter.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Origer-Gruber, G. Origer, R. Kloepfner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 53, case 11. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Mai 2004.

P. Bettingen.

(041491.3/202/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

PERFECT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 avril 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 24 mai 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041496.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

RAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.554.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signature.

(041586.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SIBINVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.456.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-first of April.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, acting in the name and on behalf of FIDCORP LIMITED, having its registered office in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

by virtue of a proxy given on April 20th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SIBINVEST S.A., having its principal office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, has been incorporated pursuant to a notarial deed on August 12th, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 649 of November 20th, 1997 and the articles of incorporation of which have been amended at last by a notarial deed on November 27th, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 50 of January 17th, 2003,

- that the capital of the corporation SIBINVEST S.A. is fixed at two hundred and fifty thousand US dollars (250,000.- USD) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each, fully paid;

- that FIDCOPR LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company SIBINVEST S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that FIDCOPR LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of SIBINVEST S.A., declares:

1. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

2. that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

3. that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for; with the result that the activity of the company has ceased; that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of SIBINVEST S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

On request of the sole shareholder of the company SIBINVEST S.A., the undersigned notary proceeds to the cancellation of the company's shares.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5 boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social au Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 avril 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SIBINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte notarié, en date du 12 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 20 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 17 janvier 2003,

- que le capital social de la société SIBINVEST S.A. s'élève actuellement à deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (250.000,- USD) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que la société FIDCORP LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SIBINVEST S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FIDCORP LIMITED agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SIBINVEST S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

1. que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

2. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

3. que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société SIBINVEST S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A la demande du seul propriétaire des actions de la société SIBINVEST S.A., le notaire procède à l'annulation des actions de la société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, vol. 21CS, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

G. Lecuit.

(041494.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

EUROPEAN MEDICAL VENTURES FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.161.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041493.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.346.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 30 avril 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 24 mai 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041500.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

EUROPEAN VENTURES INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041498.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041507.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

GESTFIN CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041511.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DEUTSCHER ATLAS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041514.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

LAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour LAND INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041715.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

XELTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(041525.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

XELTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(041521.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

XELTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.935.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 24 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de XELTAR HOLDING S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

Pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte 3.440,- USD

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'an 2010:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur et administrateur-délégué,

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LTD, en tant qu'administrateur,

Tim van Dijk, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2010;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social;

- de continuer les activités de la société.

Pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte 3.440,- USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social;

- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041533.3/710/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

MOEBLERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 100.934.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINSEY S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 44.388,

ici représentée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mai 2004.

2. Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milan, le 10 novembre 1964, résidant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve,

La prédite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes actes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOEBLERRY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 7 mai 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 18.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième mercredi du mois de septembre 2004 à 18.30 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 16.000 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. FINSEV SA, précitée, quinze mille neuf cent quatre-vingt dix neuf actions	15.999
2. Monsieur Marco Sterzi, préqualifié, une action	1
Total: seize mille actions.	16.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.750,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, I-Milano, le 4 janvier 1972, Milan, 9, Via Camperio,

b) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milano, le 10 novembre 1964, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

a) c) Madame Francesca Docchio, employée privée, née à I-Bergamo, le 29 mai 1971, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

3. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à 5 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

4. Monsieur Alessandro Cattaneo, réviseur d'entreprises, né à I-Busto Arsizio, le 9 juin 1964, demeurant à I-21013 Gallarate, Corso Sempione 7, a été appelé aux fonctions de commissaire.

5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à 5 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Demarinis, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 17, case 3.– Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Delvaux.

(042173.3/208/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

THE GRANIBERIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.804.

Le Rapport révisé pour la période du 1^{er} avril 1999 au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041516.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

THE GRANIBERIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.804.

Les comptes pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 11 février 2004, accompagnés des rapports du Liquidateur et du Commissaire à la Liquidation, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04605, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur

N. Uhl

(041517.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 64.361.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2004 des associés de la société RENTCO S.A., il a été décidé:

- du remplacement de Monsieur Ernest Schaaf, Monsieur Emile Wirtz et de la société CD GEST S.A. en tant qu'administrateurs et de Monsieur Ernest Schaaf en tant qu'administrateur-délégué et de les remplacer par:

* Mme Sarah Marino, 1, rue Robert Schuman, L-1898 Kockelscheuer, administrateur et administrateur-délégué,

* M. Jean-Robert Guillaume, 6, route de Volkrange-Beuvange, F-57000 Thionville, administrateur,

* ESPADA S.A., 1, rue Robert Schuman, L-1898 Kockelscheuer, administrateur,

avec date effective au 26 mai 2004.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

RENTCO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05647. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041643.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

PATRIMOINE FUND SELECT CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04615, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041515.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DEUTSCHER ATLAS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.163.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003 du F.C.P. DA MULTIWERT FUND, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(041518.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

TYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.929.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 24 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TYVEST HOLDING S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002:

Le report à nouveau de la perte: USD 3.464,92;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002;

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'an 2010:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

* LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY Ltd, en tant qu'administrateur;

* Tim Van Dijk, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES Ltd en tant que Commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'an 2010.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041528.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**BATICO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. BATICO S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2004.

P. Bettingen.

(041588.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SOPARIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 16.824.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 7 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour SOPARIM

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042224.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ESTENSE LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

B. Ermiti / H. de Monthebert

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(041606.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

TRANSLATE 4U, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.500.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2004.

P. Bettingen.

(041589.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041619.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DELTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 34.075.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(041622.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

DELTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 34.075.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 25 février 2004
au siège social à 12.30 heures*

L'assemblée nomme Mme Pascale Fortmann et M. Philippe Dubuisson comme Administrateurs de la société avec effet au 1^{er} mars 2004.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041626.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

K.U.G. LTD LUXEMBOURG

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 100.914.

—
Conformément à la décision de l'assemblée générale de la société de droit anglais K.U.G. LTD en date du 12.01.2004 d'établir une succursale au Luxembourg;

conformément aux articles 9 (modalités de publication) et 160-2 (directive européenne 68/151/CEE du 09.03.1968) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

a été dressé le présent avis de publication:

1) L'adresse de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera établie à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

2) L'activité de la succursale sera, à l'instar de celle de la société mère, l'activité commerciale d'achat et de vente ainsi que le commerce en tout genre.

3) La société mère est inscrite auprès du Registrar of Companies de Cardiff (Great Britain) sous le n° 4951020.

4) La société mère est une Private Limited Company (GB Companies Act 1985) de droit anglais.

La dénomination de la société mère est K.U.G. LTD.

La dénomination de la succursale est K.U.G. LTD LUXEMBOURG.

5) Le gérant de la société mère avec mission de représenter la société et de l'engager par sa seule signature est le sieur Oliver Könen, né le 09.08.1962, demeurant à D-40595 Düsseldorf, 37, Clausthal-Zellerfelderstrasse.

6) Est nommé à la fonction de gérant de la succursale (représentant permanent) au Grand-Duché de Luxembourg ayant la mission de représenter la succursale et de l'engager par sa seule signature, le sieur Oliver Könen, né le 09.08.1962, demeurant à D-40595 Düsseldorf, 37, Clausthal-Zellerfelderstrasse.

Dont acte, dressé à Luxembourg, en date du 28 avril 2004.

Pour copie conforme

G. Rauchs

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041736.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

BETA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(041633.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

BETA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.361.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 25 février 2004 au siège social à 11.30 heures

L'assemblée nomme Mme Pascale Fortmann et M. Philippe Dubuisson comme Administrateurs de la société avec effet au 1^{er} mars 2004.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041635.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 57.065.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(041618.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

IAI 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.927.

STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IAI 7, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Mrs Frédérique Mignon, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 7, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which it intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on

commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name IAI 7, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on 31 December 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of 18 September 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:
 - Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on 30 October 1952, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IAI 7, LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Madame Frédérique Mignon, employée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 7 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: IAI 7, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- L'adresse de la Société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Mignon et J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 885, fol. 38, case 1.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(042167.3/239/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LIDL BELGIUM GmbH & CO. KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: D-74172 Neckarsulm.

Niederlassung Luxemburg: L-4750 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

H. R. Luxemburg B 52.309.

Gemäß einem Protokoll der Geschäftsleitung der LIDL BELGIUM GmbH & CO. KG wurde am 3. Mai 2004 beschlossen, Herr Bart De Schutter, wohnhaft B-9290 Berlare, Pastoor Pennestraat 10, als Geschäftsführer zu ernennen.

Für gleichlautenden Auszug

D. Motte / I. Sabbe

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041638.3/253/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 15.427.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 7 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé aux:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour EASTERN FINANCE CORPORATION S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042223.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

R.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.039.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2004

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant au 19, rue du Kirchberg, L-1858 Luxembourg en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Roger Caurla, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs, L-3912 Mondercange, de Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer, L-8277 Holzeng, et de Monsieur Toby Herkrath, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant au 19, rue du Kirchberg, L-1858 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 67.895, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

- La société TEMPLE AUDIT S.C., ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg est nommée, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007, comme réviseur externe pour le contrôle des comptes consolidés.

Certifié sincère et conforme

Pour R.C. LUX S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041707.3/696/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

GEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 93.252.

Madame Corinne Brouart, demeurant à Bascharage, 79, boulevard J.-F. Kennedy, déclare céder et transporter 49 parts sociales qu'elle détient dans la société GEBA, S.à r.l., avec siège à Ehlerange, 73, rue de Sanem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg B 93.252, à Monsieur Gabriel Gatti, demeurant à Soleuvre, 38, rue de Limpach.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 19.900,- (dix neuf mille neuf cents) euros, somme payable au plus tard le 31 décembre 2004.

Fait en double à Ehlerange, le 6 mai 2004.

C. Brouart / G. Gatti.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05844. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041772.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

INTERMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.508.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Signature.

(041771.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

INTERMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 22 mars 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERMECA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041759.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ELSA HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.784.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 avril 2004 que:

- Maître André Harpes, Président du Conseil d'Administration, disposera d'un pouvoir de signature individuel dans les limites de l'art. 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

- Madame Carine Bittler, administrateur de société, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Pierre Feltgen, démissionnaire.

- Monsieur Helmut Hohn, employé privé, demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg, 12, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître Eric Huttert, démissionnaire.

- La société COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre, a été nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mademoiselle Magali Mazuer, démissionnaire.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041331.3/1285/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

EURAMYL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2004

Première Résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Frank Karsbergen de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 mars 2004.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner décharge à Monsieur Frank Karsbergen, démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 30 mars 2004.

Troisième résolution

Il a été décidé de nommer, à partir du 31 mars 2004, Monsieur Clive Rutherford, administrateur de sociétés, demeurant 108, Blue House Lane, Surrey RH8 0AR, United Kingdom, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Frank Karsbergen, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041347.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

LA SESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 36.807.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

LA SESTA S.A.

Signature

(041849.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LA SESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 36.807.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mai 2004

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et d'une année du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Marco Brustio, Conseiller d'Entreprise, demeurant à I-Galliate-Lombardo, Président du Conseil d'Administration
- M. Giovanni Orsi Mazzucchelli, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-Varese, Administrateur
- M. Marco Orsi Mazzucchelli, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-Varese, Administrateur

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l. établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes
pour une période d'une année.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

LA SESTA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041868.3/815/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

HELI UNION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 36.734.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 31 mars 2004

Se sont réunis les actionnaires de la société HELI UNION INTERNATIONAL S.A. en Assemblée Générale en date du 31 mars 2004 et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Christopher Grainger, administrateur, demeurant à Meudon (France) et de Monsieur Jean-Pierre Duchanoy, administrateur, demeurant à St. Ismier (France), décharge pleine leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau administrateur en remplacement des Messieurs sus-mentionnés, Monsieur Romain Kettel, comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}. Le nouveau conseil d'Administration se compose dorénavant donc de Monsieur Christophe de Courlon, Monsieur Gérard Matheis et Monsieur Romain Kettel.

Troisième résolution

La société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'activité Syrdall, démissionne en tant que commissaire aux comptes, décharge pleine lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société sus-mentionnée, la société MAZARS S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041375.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.108.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

SIVEN HOLDING S.A.

Signatures

(041851.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.108.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 mai 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

SIVEN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041872.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TAILOR-MADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 86.942.

Extrait des résolutions adoptées en date du 30 janvier 2004 lors de l'Assemblée Générale de la société

La démission de Françoise Antoine en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Marc Muller, expert-comptable, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société a été approuvée. Marc Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition

TAILOR-MADE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041753.3/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TAILOR-MADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 86.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 mars 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Schneider Carlo, administrateur-délégué, Régis Claudel et André Klein, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Schneider Carlo, indépendant, demeurant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, administrateur-délégué,

- Régis Claudel, employé privé, demeurant au 8, rue des Bénédictins, F-57050 Ban-Saint-Martin

- André Klein, employé privé, demeurant au 28, rue de Dalheim, L-5761 Hassel.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

TAILOR-MADE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041755.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Décisions de l'associé unique prises en date du 27 avril 2004:

1- Le nombre de gérants est porté à deux,

2- A été nommé deuxième gérant avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle:

- Monsieur Richard Tarriant, gérant de sociétés, né le 24 avril 1954 à Thionville (France), demeurant professionnellement 2, rue de l'Etang, z.i. Weihergewann, à L-5326 Contern.

3- Le mandat des deux gérants est fixé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041693.3/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

WESERMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.527.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2004, ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007:

Administrateurs

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration
- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- Sabine Koos, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux comptes

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041690.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

RWZ LUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
H. R. Luxemburg B 44.551.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 20. April 2004

Es sind erschienen die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft:

1. RAIFFEISEN WAREN-ZENTRALE RHEIN-MAIN EG, eingetragene Genossenschaft mit Sitz in D-50668 Köln, Altenberger Str. 1A,

hier vertreten durch Herrn Hans-Josef Hilgers und Herrn Dr. Kurt Jäger,

2. HAUPTSAATEN FUR DIE RHEINPROVINZ, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-50668 Köln, Altenberger Str. 1A,

hier vertreten durch Herrn Manfred Wilkening und Herrn Herbert Braatz.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ankündigung und Einberufung halten wir eine Ausserordentliche Gesellschafterversammlung der RWZ LUX, G.m.b.H. ab und beschließen einstimmig:

1. Die Bestellung des Herrn Andreas Regnery zum Geschäftsführer wird mit Wirkung zum 30. April 2004 widerrufen. Herrn Regnery wird Entlastung erteilt.

2. Herr Klaus Mathy, Kaufmann, wohnhaft in D-54518 Osann-Monzel, Brunnenstr. 55, wird mit Wirkung zum 1. Mai 2004 zum Geschäftsführer bestellt. Herr Mathy vertritt die Gesellschaft einzeln.

Mertert, 20. April 2004.

RAIFFEISEN WAREN-ZENTRALE RHEIN-MAIN eG

Unterschriften

HAUPTSAATEN FUR DIE RHEINPROVINZ, GmbH

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041775.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

A&AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 avril 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer rétroactivement la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de sa fonction de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière, rétroactivement pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Roland Bingen, (BUROGEST) comptable, demeurant à L-3852 Schiffange, 21, rue Aloyse Kayser, rétroactivement pour les exercices 2001, 2002 et 2003, en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS.

Le commissaire aux comptes nommé, Monsieur Roland Bingen (BUROGEST), achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042083.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.363.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 3 mai 2004

L'assemblée décide d'octroyer pleine décharge à M. Victor de Hoedt qui a démissionné de son mandat d'administrateur le 29 février 2004.

L'assemblée décide de réélire Messieurs:

- Coen van der Lubbe, administrateur, Luxembourg,
 - Jan Schmidt, administrateur, Luxembourg,
 - Jan Remie, administrateur, Pays-Bas,
 - André Nagelmaker, administrateur, Pays-Bas,
 - Daryn Hutchinson, administrateur, Guernsey,
- au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2005.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour réquisition - inscription

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041871.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

BART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 78.218.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mai 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer rétroactivement la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de sa fonction de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2002 et 2003.

L'assemblée lui accorde décharge pleine et entière pour les exercices 2002 et 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Roland Bingen, (BUROGEST) comptable, demeurant à L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser, rétroactivement pour les exercices 2002 et 2003, en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS.

Le commissaire aux comptes nommé, Monsieur Roland Bingen (BUROGEST), achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042086.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

B.T. CORPORATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 65.271.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2004 à 8.30 heures
Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

Résolution

1. De transférer le siège social au 8, rue Heine, Luxembourg avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042044.3/766/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 10.103.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 avril 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Madame Anne Hansen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Mademoiselle Christine Valette, juriste, demeurant à Luxembourg, 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Mademoiselle Christine Valette, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042081.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

BELLATRIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Daniel Van Hove, Jean Lambert, et André Verdickt prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004.

La reconduction des mandats de l'ensemble des administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2005 est approuvée.

La nomination statutaire et la reconduction du mandat du réviseur d'entreprises pour une durée de 6 ans seront entérinées lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06098. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042170.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TRIDVEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRIDVEN S.A.

Signature

(042119.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TRIDVEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

TRIDVEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042121.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.581.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l.

J. Claeys

Gérant

(042194.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.581.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 5 avril 2004, Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Benoît Frin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l.

J. Claeys

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042216.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

TELCOM E.I.G.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg C 65.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of April.

Among:

1. TANGO S.A., société anonyme, 75, route de Longwy, L-8080 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 59.560 (TANGO);
2. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, établissement public, Hôtel des Postes, 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, (EPT);
3. VOXmobile S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmisch, L-8070 Bertrange, R. C. Luxembourg B 93.817 (LUX-COMMUNICATIONS);
4. COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., société anonyme, 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg R. C. Luxembourg B 43.411 (CMD);
5. ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 87.681(ORANGE);
6. MOBILUX S.A., société anonyme, 61, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 43.290 (MOBILUX);

(hereinafter collectively referred to as the «Members» and individually as a «Member»),

Whereas, Directive 2002/22/EC of the European Parliament and of the Council of 7 March 2002 on universal service and users' rights relating to electronic communications networks and services (Universal Services Directive) provides in its Article 30, that the Member States shall ensure that all subscribers of publicly available telephone services, including mobile services, who so request, can retain their number(s) independently of the undertaking providing the service;

Whereas, the Members wish to establish the following Agreement of an economic interest grouping in order to put into place and manage the infrastructure necessary to allow such number portability;

Whereas, this instrument contains the entire agreement between the parties hereto with respect to the subject matter hereof,

Now, Therefore, in consideration of the covenants herein contained and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, the Members hereto agree as follows:

A. Name - Corporate object - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the Members and all those who may become parties to the present Agreement, an economic interest grouping under the name of TELCOM (hereinafter the «Grouping»).

Art. 2. The Grouping is established for six years.

Art. 3. The purpose of the Grouping is to acquire a central Mobile Number Portability Platform, to supervise the operation of said platform and to refine the procedures and rules for the implementation of the mobile number portability in Luxembourg.

The Grouping may furthermore carry out any operations, which it may deem useful in accomplishment of its purpose and which remain within the limits laid down in the articles 1 (1) and 2 of the law of 25 March 1991 on the economic interest groupings (the «Law on economic interest groupings»).

The Grouping may also give access to the porting database to third parties provided that (i) such third parties justify their interest to access the porting database in a manner acceptable to all the members of the board of managers, and (ii) that such third parties pay an amount of fees to be determined by the board of managers.

Art. 4. The registered office of the Grouping is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision adopted by a simple majority vote of the Manager(s).

B. Financing of the Grouping

Art. 5. Within fifteen (15) working days after the signature of this Agreement and following the receipt of a call for contribution, each Member of the Grouping shall transfer thirty-two thousand eight hundred and thirty-four euros (EUR 32,834) representing a total amount of one hundred ninety-seven thousand and four euros (EUR 197,004) (the «Funds») to the Grouping's bank account (the «Bank Account»), as it has been opened in the name and for the account of the Grouping.

The Funds shall be used for the payment of the investments relating to the acquisition, implementation and maintenance of the Mobile Number Portability Platform, as well as for expenses relating to the setting-up, operation and functioning of the Grouping.

Grouping's expenses exceeding the Funds shall be paid by means of the proceeds, revenues, and any other incomes realized by the Grouping, or by any further financial contributions to the Grouping by the Members made in equal proportion, as the latter may unanimously decide on. Financial contributions will be called by the board of managers by means of a registered letter addressed to each Member in the form of a call for contribution. Each Member shall deposit its contribution according to the terms of the call for contribution on the Grouping's Bank Account within fifteen (15) working days from the date of dispatching of the registered letter.

Proceeds, revenues, or any other incomes of the Grouping will be deposited on the Bank Account(s). The Grouping shall not seek to make a profit for its own benefit. The Members' contributions to the Grouping shall be limited to its investments and other expenses.

Art. 6. A new member, upon his admission to the Grouping, shall make a transfer of money to the Bank Account, which shall be at least equal to the Funds contributed by each Member for the financing of the Grouping's expenses and investments since its constitution, until the admission of the new member.

The Members shall unanimously resolve on further financial contributions to the Grouping or to its Members to be made by the new member and / or by the Members.

C. Members - General Meetings - Members' liability

Art. 7. Any regularly constituted meeting of Members shall represent the entire body of Members of the Grouping. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts, which may be useful in the accomplishment of its purpose.

The meeting of Members has the exclusive power to resolve on i. a. (i) any amendment of the Agreement of the Grouping, (ii) the admission of a new member, (iii) the exclusion of (a) Member(s), in accordance with article 17, (iv) an earlier dissolution of the Grouping or on (v) an extension of the duration of the Grouping.

Art. 8. The annual general meeting of Members shall be held in Luxembourg at the registered office of the Grouping, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of April in Luxembourg-city at 14.00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. A meeting of Members is convened by the Manager(s). It shall be convened upon request of at least one Member or of at least one Manager.

Convening notices for a meeting of Members shall contain the agenda and shall be sent by registered letters, at least fifteen days before the proposed meeting date.

If all of the Members are present or represented at a meeting of Members, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Member may act at any meeting of Members by appointing another person as his proxy in writing, cable, telex or facsimile.

Each Member shall have one vote.

Art. 10. Resolutions shall be unanimously adopted by the Members present or represented at such meeting, if they are relating to:

1. the amendment of the purpose of the Grouping;
2. the modification of the voting rights of each Member;
3. the modification of the decision taking process;
4. the extension of the duration of the Grouping beyond the term fixed by the present Agreement of the Grouping;
5. early dissolution of the Grouping;
6. the modification of the financial contribution made by each Member or by any of the Members for the financing of the Grouping's expenses or investments;
7. the admission of a new Member;
8. the exclusion of a Member;
9. the modification of the obligations of any Member;
10. the appointment and the removal of a Manager (the latter shall not be entitled to participate at such vote).

Art. 11. Resolutions shall be taken by two thirds majority vote of the Members present or represented at such meeting, if relating to:

1. any amendments of the Agreement of the Grouping, other than those mentioned under article 10 of the present Agreement;
2. any other issues concerning the functioning of the Grouping.

Art. 12. Any person or entity having an interest in the activities of this Grouping, as laid out in Article 3 may request, by a letter sent to the Manager(s) of the Grouping, its admission as member of the Grouping.

The Members may decline such request without indication of any reason.

Art. 13. The Members may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing their approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The Members and any new member shall be jointly and severally liable for all Grouping's liabilities. Each Member shall be liable for the damages caused to the Grouping through his actions.

Any new member may be exonerated from the liability for debts of the Grouping having occurred prior to his admission by an express clause in the admission agreement. In order to be enforceable against third parties and the Grouping, such clause must be published in accordance with the law.

In case a Member leaves the Grouping before its liquidation, whether by resignation, exclusion or otherwise, such Member shall not be entitled to the reimbursement of its financial contributions to the Grouping. The Member who ceases to belong to the Grouping shall remain liable for the debts and other liabilities having arisen out of the Grouping's activities up to the date of the publication of the departure of the Member.

Art. 15. A Member of the Grouping shall cease to be a Member upon:

- its resignation from the Grouping;
- its exclusion from the Grouping;
- its dissolution;
- the filing of bankruptcy proceedings against the Member;
- its merger with another company.

Art. 16. A Member may resign from the Grouping by giving six months prior notice by registered mail addressed to the Manager(s) indicating the reasons of its resignation.

Art. 17. A Member may be excluded for just cause, i.a. for (i) non-compliance with the provisions of the present Agreement, (ii) the continued failure to execute its obligations, (iii) the commission of any act, that was intended to or that has materially impaired the functioning of the Grouping, or for (iv) a material breach of the laws applicable to the Grouping or a material breach of the provisions of this Agreement, as determined by the board of managers.

The other Members shall unanimously resolve on the exclusion of a Member. The Member proposed for exclusion or the Manager proposed for removal shall not be entitled to participate to such vote. It may only be resolved on the exclusion of one Member or the removal of one Manager at a time.

Art. 18. The resignation, exclusion, bankruptcy or insolvency, dissolution or merger of one of the Members will not cause the dissolution of the Grouping.

D. Management of the grouping

Art. 19. The Grouping is managed by the board of Managers; each Member shall also be a Manager of the Grouping and part of the board of managers (save if a Member has been removed as a Manager by the other Members in accordance with articles 10 and 17 hereof).

Subject to the provisions of articles 7, 10 and 11 of the Agreement which require a resolution of the Members for certain specific corporate actions, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Grouping's interest. All powers not expressly reserved by law or by this Agreement to the general meeting of Members fall within the competence of the Grouping's board of managers.

In case the manager is a legal entity, upon its appointment, the latter shall inform the Grouping, by registered letter, on the identity of its permanent representative(s), which shall be one or several physical person(s). Without prejudice to the joint and several liability of the manager he/they is/are the representative of, the permanent representative(s) shall be subject to the same civil and criminal liability as the manager(s) of the Grouping.

Upon the resignation, the dismissal, the death or the incapacity of its permanent representative(s), the manager shall inform the Grouping, by registered letter, about this event and about the identity of its new permanent representative(s).

In the case of several managers, the Grouping is managed by a board of managers.

In that case, the Grouping will be bound in all circumstances by the joint signature of all managers being members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by proxy or power of attorney.

Neither the managers, nor their permanent representatives, are entitled to any remuneration or indemnification for the work performed in their capacity as managers of the Grouping.

Art. 20. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board shall appoint every six months a new chairman among those managers which have not yet held this post. Once all managers have held the post of chairman, it shall continue to rotate amongst all the managers in an equal manner.

The chairman will supervise the financial accounts of the Grouping and be in charge of the reporting to be made to the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Grouping in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Grouping's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members of the board of managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

A manager or a permanent representative of a manager, being a legal entity, may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telex or facsimile another manager or permanent representative of a manager as his proxy.

A manager or a permanent representative of a manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Each manager shall have one vote. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. However, a unanimous decision of all the managers shall be required for the conclusion, the material modification or the termination of any agreement with a supplier or contractor.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 21. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 22. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Grouping.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Grouping's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Grouping's assets and liabilities. Each Member may inspect the above inventory and balance sheet at the Grouping's registered office.

The general meeting of Members shall approve the above inventory and balance sheet within a period of six months after the closing.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Grouping, the Grouping shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Members, and which are appointed by the general meeting of Members, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Grouping, in accordance with article 22 (3), (4), (5) of the Law on economic interest groupings.

The surplus resulting from the realisation of the assets of the Grouping and the payment of the liabilities of the Grouping shall be distributed among the Members proportionally to their contribution to the Grouping.

G. General provisions

Art. 26. All matters not governed by the present Agreement shall be determined in accordance with the Law on economic interest groupings and with the Law on Commercial Companies.

Art. 27. This Agreement shall be executed in as many counterparts as there are Members with a distinct interest, each of which shall be deemed an original but all of which together shall constitute one and the same instrument.

Art. 28. This Agreement shall be binding upon and enforceable by the Members hereto.

In witness whereof, the Parties hereto have duly executed this Agreement or have caused it to be duly executed as of the date first set forth above.

Done in Luxembourg in six (6) originals, one of which has been filed with the Luxembourg trade and companies' register.

General Meeting of members held on 14 april 2004

Upon the signature of the Agreement creating the TELCOM E.I.G., the undersigned Members representing all the Members of the Grouping and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a General Meeting of the Members.

After the verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Grouping and shall terminate on December 31, 2004.

2) The first annual general meeting of Grouping shall be held in 2005.

3) The Grouping shall be managed by the following Managers:

1. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS which appoints as its permanent representatives:

* Mr Joseph Glod, with professional address at ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, Hôtel des Postes, 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, born on 31 January 1954 in Wiltz, Luxembourg (married).

* Mr Marc Rosenfeld, with professional address at ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, Division des Télécommunications, 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg, born on 26 December 1958 in Bettembourg, Luxembourg (married).

2. TANGO S.A. which appoints as its permanent representative:

* Mr Alex Zivoder, with professional address at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, born on 31 August 1965 in Nice, France (married);

* Mr Francesco D'Angelo, professional address at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, born on 17 December 1968 in Levico, Italy (single)

3. ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., which appoints as its permanent representatives:

* Mr Patrick Eskenazi, with private address 3, impasse Mahieu, F-94100 Saint-Maur, France, born on 10 December 1958 (married)

* Mr Len Schuch, with private address at Steetley, Ogbourne Maizey, Marlborough, Wiltshire, SN81RY, United Kingdom, born on 20 July 1962 in Boston, USA (married)

4. VOXmobile S.A., which appoints as its permanent representatives:

* Mr Jean-Claude Bintz, with private address at 20, rue des Sangliers, L-9244 Steinsel, Luxembourg, born on 19 June 1956 in Dudelange, Luxembourg (married)

* Mr Pascal Koster, with private address at 105, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, born on 24 April 1968 in Dudelange, Luxembourg (single)

* Mr Jérôme Wittamer, with private address at 29, rue des Quatre Vents, B-6700 Arlon, born on 6 July 1972 in Mesancy, Belgium (married)

5. COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., which appoints as its permanent representatives:

* Mr Yves Gordet, with private address at 8, rue Michel Rodange, L-7238 Luxembourg, born on 9 July 1953 in Diferdange, Luxembourg

* Mr Marcus Friedrich, with private address at 39, rue de Pont-Remy, L-2423 Luxembourg, born on 16 April 1969 in Rio de Janeiro, Brazil.

6. MOBILUX S.A., which appoints as its permanent representatives:

* Mr Chris Maes, with private address at 13, rue de Montmedy, L-2164 Luxembourg, born on 24 September 1955 in Antwerp, Belgium (married)

* Mr Jean-Marc Hamal, with private address at 16, rue de Fanges, B-6880 Bertrix, Belgium, born on 4 July 1964 in Gent, Belgium (married)

4) The Members hereby expressly authorize the board of Managers to delegate the daily management powers and the power to take all actions in order to give effect to resolutions taken by the board of Managers to the Chairman of the board of Managers.

The members further authorize the board of Managers to delegate the powers to bind the Grouping in relation to third parties within the daily management and for all actions to be taken in order to give effect to resolutions taken by the board of Managers, to the Chairman of the board of Managers, signing jointly with any other Manager.

5) The registered office of the Grouping is set at 45, allée Scheffer, L-2922 Luxembourg.

Done in Luxembourg, on 14 April 2004.

TANGO S.A.

A. Zivoder / F. D'Angelo

ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. Rosenfeld / J. Glod

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.

L. Schuch

VOXmobile S.A.

J.-C. Bintz/ J. Wittamer

COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A.

Y. Gordet / M. Friedrich

MOBILUX S.A.

J.-M. Hamal

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Entre les soussignées:

1. TANGO S.A., société anonyme, 75, route de Longwy, L-8080 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 59.560 (TANGO);

2. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, établissement public, Hôtel des Postes, 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, (EPT);

3. VOXmobile S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmisch, L-8070 Bertrange, R. C. Luxembourg B 93.817 (LUX-COMMUNICATIONS);

4. COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., société anonyme, 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg R. C. Luxembourg B 43.411 (CMD);

5. ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 87.681(ORANGE);

6. MOBILUX S.A., société anonyme, 61, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 43.290 (MOBILUX);

(ci-après, désignés collectivement comme «membres» et individuellement comme «membre»),

Attendu que la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive «service universel») dispose en son article 30 que les Etats membres veillent à ce que tous les abonnés des services téléphoniques accessibles au public, y compris les services mobiles, qui en font la demande puissent conserver leur(s) numéro(s), quelle que soit l'entreprise fournissant le service;

Attendu que les membres souhaitent conclure entre eux le présent contrat de groupement d'intérêt économique afin de créer l'infrastructure nécessaire à permettre la portabilité des numéros;

Attendu que le document reçoit intégralement l'accord des parties à ce sujet;
Par conséquent, eu égard aux engagements contenus dans la présente et moyennant une contrepartie valable, accusant la bonne réception et la suffisance de celle-ci, les membres ici présents, conviennent de ce qui suit:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les membres et tous ceux qui pourront devenir partie au présent contrat par la suite, un groupement d'intérêt économique sous la dénomination de TELCOM (ci-après, le «Groupement»).

Art. 2. Le Groupement est constitué pour une durée de 6 ans.

Art. 3. Le Groupement a pour objet d'acquérir une plate-forme mobile centrale de portabilité de numéro, afin de superviser l'opération de ladite plate-forme et d'établir les procédures et les règles pour l'exécution de la portabilité mobile de numéro au Luxembourg.

Le Groupement pourra également exercer toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement de son objet en restant dans les limites tracées par les articles 1 (1) et 2 de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique (la «Loi sur les groupements d'intérêt économique»).

Le Groupement devrait également donner accès à la base de donnée de mise en communication à des tiers, à condition que (i) de tels tiers justifient leur intérêt d'accéder à la base de données de mise en communication de façon acceptable pour tous les membres du conseil de gérance, et (ii) que de tels tiers payent des honoraires à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 4. Le siège social du Groupement est établi à L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision adoptée par un vote à la majorité simple du/des gérant(s).

B. Financement du Groupement

Art. 5. Dans les quinze (15) jours ouvrables de la signature de ce contrat et après la réception d'un appel pour la contribution, chaque membre du Groupement devra transférer un montant total de trente-deux mille huit cent et trente-quatre euros (EUR 32.834) («les Fonds») représentant un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre euros (EUR 197.004) au compte bancaire du Groupement (le «compte bancaire»), ayant été ouvert au nom et pour le compte du Groupement.

Les Fonds seront employés pour le paiement des investissements concernant l'acquisition, l'exécution et l'entretien de la plate-forme mobile de portabilité de numéro, aussi bien que pour des dépenses concernant l'établissement, l'opération et le fonctionnement du Groupement.

Les dépenses du Groupement excédant les Fonds seront payées au moyen de montants, revenus, et tous autres produits réalisés par le Groupement, ou par toute autre contribution financière au Groupement par les membres faits dans la proportion égale, telle que le dernier peut décider à l'unanimité. Les contributions financières seront appelées par le conseil de gérance au moyen d'une lettre recommandée adressée à chaque membre sous forme d'appel à la contribution. Chaque membre déposera sa contribution selon les limites de l'appel à la contribution sur le Compte Bancaire du Groupement dans les quinze (15) jours ouvrables de la date de l'expédition de la lettre recommandée.

Les montants, les revenus, ou tous les autres produits du Groupement seront déposés sur le(s) compte(s) bancaire(s). Le Groupement ne cherchera pas à faire un bénéfice à son profit. Les contributions des membres du Groupement seront limitées à ses investissements et à d'autres dépenses.

Art. 6. Un nouveau membre, selon son admission au sein du Groupement, fera un transfert d'argent sur le compte bancaire, qui sera au moins égal aux fonds contribués par chaque membre pour le financement des dépenses et des investissements du Groupement depuis sa constitution, jusqu'à l'admission du nouveau membre.

Les membres décideront à l'unanimité sur d'autres contributions financières à faire au Groupement ou à ses membres, par le nouveau membre et/ou par les membres.

C. Membres - Assemblées générales - Responsabilité des membres

Art. 7. Toute assemblée des membres régulièrement constituée représente l'intégralité des membres du Groupement. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour arrêter, exécuter ou ratifier des actes, qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet.

L'assemblée des membres a le pouvoir exclusif de décider, notamment (i) de tout amendement du contrat du Groupement, (ii) de l'admission d'un nouveau membre, (iii) de l'exclusion d'un (de) Membre(s), en accord avec l'article 17, (iv) de la dissolution anticipée du Groupement ou (v) d'un prolongement de la durée de vie du Groupement.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des membres se tient au Luxembourg au siège social du Groupement, ou dans tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à Luxembourg à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tient le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des membres peuvent être tenues au lieu et heure spécifiés dans lesdites convocations d'assemblée.

Art. 9. Les assemblées des membres sont convoquées par le(s) gérant(s). Une assemblée doit être obligatoirement convoquée à la demande d'au moins un membre ou d'au moins un gérant.

Les convocations pour une assemblée des membres contiennent l'ordre du jour et sont envoyées par lettre recommandée à chaque membre huit jours au moins avant l'assemblée.

Si tous les membres sont présents ou représentés à une assemblée, et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Un membre peut se faire représenter à toute assemblée des membres en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie toute personne comme son mandataire.

Chaque Membre dispose d'une voix.

Art. 10. Les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée, si elles sont relatives à:

1. l'amendement de l'objet du Groupement;
2. la modification des droits de vote de chaque membre;
3. la modification de la procédure de prise de décision;
4. la prolongation du terme prévu par le présent contrat pour la durée de vie du Groupement;
5. la dissolution du Groupement,
6. la modification du pourcentage selon lequel les membres participent dans les dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement;
7. l'admission d'un nouveau membre;
8. l'exclusion d'un ou plusieurs membre(s);
9. la modification des obligations d'un des membres;
10. la nomination ou la révocation d'un gérant (ce dernière ne devant pas être autorisé à participer à un tel vote).

Art. 11. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée, si elles sont relatives à;

1. tout amendement du contrat du Groupement, autre que ceux mentionnés à l'article 10 du présent contrat; et à
2. toute autre question concernant le fonctionnement du Groupement.

Art. 12. Toute personne ou entité ayant un intérêt pour les activités de ce Groupement, comme présentées en article 3, peut demander, par une lettre envoyée au gérant(s) du Groupement, son admission comme membre du Groupement.

Les membres peuvent refuser une telle demande sans en indiquer la raison.

Art. 13. Les membres peuvent, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par télégramme, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les membres et tout nouveau membre répondent solidairement des pertes du Groupement. Chaque membre est responsable des dommages qu'il cause par ses actes au Groupement.

N'importe quel nouveau membre peut être exonéré de sa responsabilité pour les dettes du Groupement nées avant son admission, par une clause expresse dans le contrat d'admission. Afin d'être exécutoire contre les tiers et le Groupement, une telle clause doit être publiée, conformément à la loi.

Si un membre quittait le Groupement avant sa liquidation, par démission, exclusion ou autre, ce membre n'aurait pas droit au remboursement de ses contributions financières au Groupement. Le membre qui cesse de faire partie du Groupement demeurera responsable des dettes et autres éléments du passif provenant des activités du Groupement jusqu'à la date de la publication du départ dudit membre.

Art. 15. Tout membre du Groupement cesse d'être membre par:

- sa démission du Groupement;
- son exclusion du Groupement;
- sa dissolution,
- l'ouverture d'une procédure de faillite contre le membre,
- sa fusion avec une autre société.

Art. 16. Tout membre peut démissionner du Groupement moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée indiquant les motifs de sa démission au(x) gérant(s)

Art. 17. Tout membre peut être exclu pour de justes motifs, notamment pour (i) le non-respect des dispositions du présent contrat, (ii) le défaut persistant d'exécuter ses obligations ou pour (iii) la commission de tout acte, dont l'intention était de nuire ou qui a matériellement nuit au fonctionnement du Groupement, ou pour (iv) une violation substantielle des lois applicables au Groupement ou une rupture substantielle des dispositions du présent contrat, tel que déterminé par le conseil de gérance.

Les autres membres décident à l'unanimité de l'exclusion d'un membre. Le membre proposé pour l'exclusion ou le gérant proposé pour la révocation ne sont pas autorisés à participer à un tel vote. Il ne pourra être décidé qu'une exclusion d'un membre ou une révocation d'un gérant à la fois.

Art. 18. La démission, l'exclusion, la faillite ou l'insolvabilité, la dissolution ou la fusion d'un des membres n'engendrera pas la dissolution du Groupement.

D. Gérance du Groupement

Art. 19. Le Groupement est géré par le conseil de gérance, chaque membre doit aussi être un gérant du Groupement et faire partie du conseil de gérance (sauf si un membre a été révoqué en tant que gérant par les autres membres conformément aux articles 10 et 17 du présent contrat).

Conformément aux dispositions des articles 7, 10 et 11 de l'accord qui exigent une résolution des membres pour certaines actions sociales spécifiques, le conseil de gérance est investi des plus larges pouvoirs afin d'effectuer tous les actes administratifs et de disposition dans l'intérêt du Groupement. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ce contrat à l'assemblée générale des membres font partie des compétences du conseil de gérance du Groupement.

Si le gérant est une personne morale, à sa désignation, celle-ci informe le Groupement, par lettre recommandée, de l'identité de son représentant permanent, qui doit être une ou plusieurs personne(s) physique(s). Sans préjudice de la responsabilité solidaire du gérant, il/ils est/sont dont il est le représentant, le(s) représentant(s) permanent(s) fait/font engage(nt) la même responsabilité civile et pénale que le(s) Gérant(s) du Groupement.

En cas de démission, de destitution, de mort ou d'incapacité de son/ses représentant(s) permanent(s), le gérant informe le Groupement, par lettre recommandée, de cet événement et de l'identité du/des nouveau(x) représentant(s) permanent(s).

En cas de pluralité de gérants, le Groupement est géré par un conseil de gérance.

Dans ce cas, le Groupement sera engagé en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les gérants membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut concéder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Aucun des gérants, ou des représentants permanents n'ont droit à quelque rémunération ou indemnité pour le travail fourni en tant que gérant du Groupement.

Art. 20. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil devra nommer tous les six mois un nouveau président choisi parmi les gérants qui n'ont pas encore tenu ce poste. Une fois que tous les gérants ont rempli le poste de président, le poste sera tenu à tour de rôle par tous les gérants de manière égalitaire.

Le président supervisera les comptes du Groupement et sera responsable du rapport à faire au conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance ou le gérant unique a en toutes circonstances les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du Groupement et pour autoriser toutes les transactions en conformité avec l'objet du Groupement.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance désigne à la majorité des personnes présentes un autre membre du conseil de gérance comme président pro tempore.

Pour toute réunion, une convocation écrite du conseil de gérance sera adressée à tous les membres du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Un gérant ou un représentant permanent d'un gérant, personne morale, pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre gérant ou représentant permanent d'un gérant comme son mandataire.

Un gérant ou un représentant permanent d'un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant devra avoir un vote. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, une décision unanime de tous les gérants devra être requise pour la conclusion, la modification matérielle ou la résiliation de tout contrat avec un fournisseur ou un contractant.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur ou tout autre moyen de communication, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 21. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux, qui peuvent être produites en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 22. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution du Groupement.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale du Groupement commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives du Groupement. Tout membre peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social du Groupement.

L'assemblée générale des membres devra approuver ledit inventaire et ledit bilan dans les six mois de la clôture de l'exercice.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution du Groupement, le Groupement est liquidé par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des membres, nommés par l'assemblée générale des membres, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de

l'actif et le paiement du passif du Groupement, conformément aux articles 22 (3), (4), (5) de la Loi sur les groupements d'intérêt économique.

L'excédent qui résulte de la réalisation des actifs, après déduction du passif du Groupement, est partagé entre les membres en proportion des parts sociales détenues dans le Groupement.

G. Dispositions générales

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par le présent contrat, les membres se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les groupements d'intérêt économique et de la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 27. Ce contrat doit être signé en autant d'exemplaires qu'il y a de membres avec un intérêt particulier, chacun de ceux-ci doit être considéré comme étant un original mais ils constituent ensemble un et un même document.

Art. 28. Ce contrat est obligatoire et exécutoire pour les présents membres.

Par la présente, les parties soussignées ont dûment signé ce contrat ou l'on fait dûment signer, même date qu'en tête.

Fait à Luxembourg en six (6) originaux, un seul exemplaire a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Assemblée générale tenue le 14 avril 2004

Et aussitôt à la signature du présent contrat constituant le G.I.E. TELECOM, les membres soussignés représentant l'intégralité des membres du Groupement et se considérant comme dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en assemblée générale.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, les membres ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution du Groupement et finira le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle du Groupement se tiendra en 2005.

3) Le Groupement sera géré par les gérants suivants:

1. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, qui nomme comme représentants permanents:

* M. Joseph Glod, adresse professionnelle: ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, Hôtel des Postes, 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, Luxembourg (marié);

* M. Marc Rosenfeld, adresse professionnelle: ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, Division des Télécommunications, 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg, né le 26 décembre 1958 à Bettembourg, Luxembourg (marié);

2. TANGO S.A., qui nomme comme représentants permanents:

* M. Alex Zivoder, adresse professionnelle: 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, né le 31 août 1965 à Nice, France;

* M. Francesco D'Angelo, adresse professionnelle: 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, né le 17 décembre 1968 à Levico, Italie (célibataire),

3. ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., qui nomme comme représentants permanents:

* M. Patrick Eskenazi, adresse privée: 3, impasse Mahieu, F-94100 Saint-Maur, France, né le 10 décembre 1958 (marié);

* M. Len Schuch, adresse privée: Steetley, Ogbourne Maizey, Marlborough, Wiltshire, SN81RY, Grande-Bretagne, né le 20 juillet 1962 à Boston, Etats-Unis (marié);

4. VOXmobile S.A., qui nomme comme représentants permanents:

* M. Jean-Claude Bintz, adresse privée: 20, rue des Sangliers, L-9244 Steinsel, Luxembourg, né le 19 juin 1956 à Dudelange, Luxembourg (marié);

* M. Pascal Koster, adresse privée: 105, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, né le 24 avril 1968 à Dudelange, Luxembourg (célibataire);

* M. Jérôme Wittamer, adresse privée: 29, rue des Quatre Vents, B-6700 Arlon, né le 6 juillet 1972 à Messancy, Belgique (marié);

5. COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., qui nomme comme représentants permanents:

* M. Yves Gordet, adresse privée: 8, rue Michel Rodange, L-7238 Luxembourg, né le 9 juillet 1953 à Differdange, Luxembourg;

* M. Marcus Friedrich, adresse privée: 39, rue de Pont-Remy, L-2423 Luxembourg, né le 16 avril 1969 à Rio de Janeiro, Brésil;

6. MOBILUX S.A., qui nomme comme représentants permanents:

* M. Chris Maes, adresse privée: 13, rue de Montmedy, L-2164 Luxembourg, né le 24 septembre 1955 à Anvers, Belgique (marié);

* M. Jean-Marc Hamal, adresse privée: 16, rue de Fanges, B-6880 Bertrix, Belgique, né le 4 juillet 1964 à Gand, Belgique (marié).

4) Par la présente, les membres autorisent expressément le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière et donnent pouvoir au président de prendre toutes les mesures pour donner effet aux décisions adoptées par le conseil de gérance.

Les membres autorisent encore le conseil de gérance à déléguer le pouvoir d'engager le Groupement par rapport aux tiers dans le cadre de la gestion journalière et à déléguer toutes autres mesures à prendre afin de donner effet aux décisions prises par le conseil de gérance, au président du conseil de gérance, qui devra signer conjointement avec un autre gérant.

5) Le siège social du Groupement est situé au 45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2004.

TANGO S.A.

A. Zivoder / F. D'Angelo

ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. Rosenfeld / J. Glod

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.

L. Schuch

VOXmobile S.A.

J.-C. Bintz/ J. Wittamer

COMMUNICATIONS MOBILES DIGITALES S.A.

Y. Gordet / M. Friedrich

MOBILUX S.A.

J.-M. Hamal

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02411. – Reçu 60 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040889.3/250/574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

LUMINA FINANCING I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 88.336.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 2004

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Bernard Lafonta, Chief Executive Officer de WENDEL INVESTISSEMENT, résidant au 5, rue de l'Alboni, 75016 Paris (France) et de Monsieur Edward Gilhuly, Member, KKR, résidant au 43 Philimore Gardens, W8 4QG Londres (Royaume-Uni) de leur poste de gérants de la Société.

L'assemblée générale a décidé d'élire, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2003, Monsieur Arnaud Desclèves, juriste, résidant au 4, rue de Laborde, 75008 Paris (France) et Monsieur Jacques Garaialde, directeur, résidant au 7 Stirling Square, Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, (Royaume-Uni) comme gérants de la Société.

L'assemblée Générale a décidé de réélire, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2003, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 65.477, comme réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMINA FINANCING I

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03726. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042212.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.